



# CHARTRE INFORMATIQUE

## des Médiathèques de la Baie

*Dernière mise à jour : octobre 2024*

### Sommaire

1. Objet de cette charte.....	1
2. Présentation des espaces multimédia des Médiathèques de la Baie.....	1
3. Modalités d'accès aux postes informatiques publics.....	2
4. Modalités d'utilisation des postes informatiques publics.....	3
5. Modalités d'utilisation du Wifi public.....	4
6. Usages interdits.....	4
8. Gestion du non-respect des dispositions de cette charte.....	9
Annexe - Conseils de bon usage des services informatiques des Médiathèques de la Baie.....	10

### 1. Objet de cette charte

Les Médiathèques de la Baie réunissent 32 bibliothèques dans 25 communes et une association de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Elles mettent à la disposition de leurs usagers des **postes Internet publics (ordinateurs, tablettes)** dont l'accès s'effectue dans le respect du règlement des Médiathèques de la Baie.

La présente charte rappelle les règles de fonctionnement de ces postes dans le respect de la réglementation et de la législation en vigueur.

## 2. Présentation des espaces multimédia des Médiathèques de la Baie

Toutes les Médiathèques de la Baie proposent l'accès à Internet et à la bureautique pour le public, sur au moins un ordinateur dédié.

Pour y accéder, il est obligatoire d'être inscrit dans les Médiathèques de la Baie.

Des postes exclusivement dédiés à la consultation du site [mediathequesdelabaie.fr](http://mediathequesdelabaie.fr) sont proposés dans plusieurs médiathèques.

D'autres matériels peuvent également être proposés dans certaines médiathèques : tablettes, liseuses, casques audio, PC adaptés aux déficients visuels... Se renseigner à l'accueil de chaque bibliothèque.

## 3. Modalités d'accès aux postes informatiques publics

### 3.1. Identification obligatoire

Pour accéder aux postes Internet, il est nécessaire de s'identifier.

- En étant inscrit dans *Les Médiathèques de la Baie*, les codes d'accès des usagers seront les mêmes que ceux donnant accès à leur compte lecteur sur le site Internet du réseau et l'application Ma Bibli.
- Le cas échéant, les usagers doivent se présenter à l'accueil de la bibliothèque pour obtenir une carte Internaute (gratuite).

Préalablement à l'utilisation d'un poste Internet, l'utilisateur doit prendre connaissance de la présente charte informatique et la valider. Elle sera à accepter de nouveau en cas d'évolution.

**Tout usager des *Médiathèques de la Baie* s'engage à se conformer à la présente charte. Sous l'autorité du directeur ou du responsable de service, le personnel est chargé de son application.**

Tout non-respect à la charte informatique pourra entraîner l'exclusion définitive de l'espace multimédia ou de la médiathèque concernée ou de tout le réseau.

## 3.2. Les mineurs

L'utilisation des postes Internet par les mineurs s'effectue **sous l'entière responsabilité de leur responsable légal.**

## 3.3. Temps de connexion

Le temps de connexion par personne et par jour est **limité et défini par médiathèque.**

# 4. Modalités d'utilisation des postes informatiques publics

## 4.1. Enregistrement de données personnelles

### Enregistrement de fichiers

Chaque usager dispose d'un espace de stockage personnel et confidentiel sur les postes informatiques mis à sa disposition. Il permet à l'utilisateur de retrouver les fichiers souhaités d'une connexion à l'autre. Pour ce faire, il revient à chaque usager de transférer les documents présents dans l'explorateur de fichiers ou le répertoire « Mes documents » dans l'espace de stockage disponible, avant la fin de sa session. Dans le cas contraire, les données qui n'auront pas fait l'objet de cette manipulation par l'utilisateur seront automatiquement effacées à la déconnexion.

Cet espace de stockage par usager est toutefois limité. Chaque bibliothèque en définit la taille en fonction de son infrastructure informatique.

La sauvegarde de données peut également se faire via une clé USB.

Le personnel, professionnel ou bénévole, de l'établissement ne pourra être tenu pour responsable de la suppression de documents.

### Mémorisation d'identifiants

La majorité des sites Internet utilisent des cookies pour faciliter la navigation sur Internet.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se déconnecter des sites qu'il visite et de ne pas cocher les cases du type « se souvenir de moi », afin

que les logins et mots de passe ne soient pas mémorisés et rendus utilisables par les utilisateurs suivants du poste.

Il est interdit de donner l'adresse électronique de la médiathèque pour toute connexion avec un site web.

## 4.2. Impressions

Des imprimantes sont mises à la disposition des usagers dans certaines médiathèques pour l'impression de documents : ce service est en général payant.

Les tarifs des impressions sont fixés chaque année par délibération du Conseil municipal des communes concernées et par l'association le cas échéant. Les informations concernant ces tarifs sont disponibles sur le site [mediathequesdelabaie.fr](http://mediathequesdelabaie.fr) et sur le site de chaque commune ou association concernée.

## 4.3. Historique des sites consultés

L'utilisateur est informé que les Bibliothécaires de la Baie peuvent contrôler directement ou à distance l'utilisation faite des postes informatiques dans l'objectif de garantir le respect de cette charte.

En vertu de l'article L34-1 du code des postes et des communications électroniques, Saint-Brieuc Armor Agglomération et les 25 communes et l'association conservent, via leur prestataire C3RB Informatique, les données techniques de connexion, adresses url des sites consultés, date, heure et durée de connexion sur les postes informatiques mis à disposition du public, selon les dispositions énoncées dans celui-ci.

## 5. Modalités d'utilisation du Wifi public

Une connexion en Wifi public est proposée dans de nombreuses Médiathèques de la Baie.

L'utilisation du wifi public est conditionnée à une inscription préalable sur l'interface du fournisseur du wifi. Celle-ci intervient lors de la première connexion.

## 6. Usages interdits

L'accès aux équipements, services et ressources informatiques est strictement personnel et inaccessible.

### 6.1. Matériel

L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer des opérations qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur l'outil informatique.

Sont notamment interdits :

- La détérioration du matériel (ordinateurs, casques, mobilier...),
- La modification de la configuration des postes informatiques et des autres matériels informatiques,
- L'installation de programmes (demander à l'animateur multimédia ou un bibliothécaire en cas de besoin d'un logiciel spécifique),
- L'utilisation malveillante destinée à porter atteinte ou à perturber le réseau auquel l'utilisateur a accès,
- La constitution d'un fichier comprenant des informations nominatives à partir des ressources informatiques mises à disposition,
- Le téléchargement de fichiers trop volumineux susceptibles de saturer la bande passante.

A noter que toute détérioration de matériel (ordinateur, casque, mobilier...) entraîne la responsabilité de l'utilisateur, qui doit le remplacer ou le rembourser en fonction de la valeur en cours lors de la détérioration. La commune concernée se réserve le droit de poursuivre devant le tribunal compétent tout acte de vandalisme.

**L'utilisateur doit signaler toute anomalie qu'il constate.**

### 6.2. Informations affichées à l'écran

L'utilisateur est responsable de sa session de travail et de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter, qu'il utilise un poste ou une tablette d'une bibliothèque ou encore son propre matériel. Il doit s'abstenir d'afficher des images ou des textes susceptibles de heurter, choquer ou troubler les autres usagers. L'utilisateur doit se déconnecter avant son départ.

Les Bibliothécaires de la Baie se réservent le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

**L'accès est inapproprié/interdit à tout site portant atteinte à la dignité humaine et au respect de la personne, notamment :**

- Les sites pornographiques, pédophiles,
- Les sites faisant l'apologie de la violence, des discriminations, du racisme, ou de pratiques illégales, à caractère sectaire,
- Les sites prônant le non-respect des droits de la personne (atteinte à la vie privée d'autrui, diffamation et injures),
- Les sites incitant les mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux,
- Les sites incitant au suicide, à la haine raciale et à la violence,
- Les sites faisant l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre ou contre l'humanité,
- Les sites prônant le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique, proposant la contrefaçon ou la copie de logiciels commerciaux, notamment le téléchargement illégal de contenus audios ou vidéos protégés par le droit d'auteur.

L'utilisateur qui contreviendrait à la loi lors de consultations de sites Internet s'exposerait aux poursuites civiles et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Les Médiathèques de la Baie, dans le cadre de la mise à disposition de postes informatiques auprès du public, utilisent un outil de filtrage des sites consultés par les utilisateurs de ce service. Suite à son authentification sur un poste informatique d'une bibliothèque, en fonction de son profil utilisateur déterminé par l'âge, l'accès à certains contenus ou sites internet peut s'avérer impossible si ceux-ci entrent dans les caractéristiques de la liste détaillée ci-dessus.

La liste des sites interdits est mise à disposition par le prestataire C3RB Informatique et est donc en ce sens commune à toutes les bibliothèques du réseau. Néanmoins, chaque bibliothèque a la possibilité d'ajouter à cette liste l'adresse d'un site que la structure juge inapproprié au sein de ses locaux.

## 7. Protection des données personnelles

Les données collectées dans le cadre des *Médiathèques de la Baie* sont recueillies dans le cadre de l'inscription de l'utilisateur au réseau.

Dans le cadre de ce réseau et de la mise en commun de ressources entre les 25 communes et l'association membres mais aussi Saint-Brieuc Armor Agglomération, les données personnelles concernant l'utilisateur collectées lors de son inscription sont partagées entre les 32 médiathèques membres et Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Elles font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par les médiathèques du réseau et Saint-Brieuc Armor Agglomération dans les conditions définies dans le règlement intérieur du réseau (rubrique 7. Protection des données personnelles).

Conformément à la réglementation sur la protection des données, l'utilisateur dispose de droits sur ses données qu'il peut exercer auprès de [contact@mediathequesdelabaie.fr](mailto:contact@mediathequesdelabaie.fr) ou de Saint-Brieuc Armor Agglomération par courrier postal (Saint-Brieuc Armor Agglomération, DSCGE, 5 rue du 71<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie, CS 54403, 22044 Saint-Brieuc cedex 2) : Saint-Brieuc Armor Agglomération fera le lien avec son délégué à la protection des données qui est joignable par mail ([dpo@sbaa.fr](mailto:dpo@sbaa.fr) et [cil@cdg22.fr](mailto:cil@cdg22.fr)).

Pour en savoir plus sur le traitement de ces données, consulter le règlement intérieur disponible à l'accueil de chaque médiathèque ou en ligne sur [mediathequesdelabaie.fr/en-pratique/comment-s-inscrire](http://mediathequesdelabaie.fr/en-pratique/comment-s-inscrire).

### 7.1. Catégories de données collectées

Lors de votre authentification sur les postes publics des bibliothèques, les catégories de données personnelles traitées et recueillies dans le cadre de l'inscription à l'une des bibliothèques du réseau sont les suivantes :

- la catégorie statistique (tranche d'âge ou type de collectivité),
- la catégorie de prêt,
- la validité de l'abonnement.

Après authentification, dans le cadre de votre utilisation des postes publics des bibliothèques, les catégories de données personnelles traitées sont les suivantes :

- l'heure de connexion et de déconnexion,
- la durée de la connexion,
- les url des sites consultées.

Dans le cadre de votre connexion au wifi public disponible dans certaines bibliothèques, les catégories de données personnelles traitées sont les suivantes :

- les nom et prénom,
- l'adresse mail,
- les url des sites consultées,
- les date, heure et durée de la connexion.

## 7.2. Destinataires des données

*Dans le cadre de l'utilisation des postes informatiques des bibliothèques*

Sont destinataires des données traitées dans le cadre du réseau :

- les bibliothécaires (professionnels ou bénévoles) des 25 communes et de l'association membres des Médiathèques de la Baie dont la vocation est la gestion et le suivi des établissements et des comptes usagers,
- les bibliothécaires ou informaticiens de Saint-Brieuc Armor Agglomération dont la vocation est la coordination, l'administration, l'assistance et l'évaluation des Médiathèques de la Baie,
- la société C3RB Informatique qui fournit les outils informatiques du réseau, peut également, en sa qualité de sous-traitant, accéder aux données pour des interventions de maintenance ou de formation,
- les autorités compétentes pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales conformément à l'article L34-1 du code des postes et des communications électroniques,

## *Dans le cadre de l'utilisation du wifi public au sein des bibliothèques proposant ce service*

Sont destinataires des données traitées dans le cadre du réseau :

- le fournisseur du hotspot public,
- les autorités compétentes pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales conformément à l'article L34-1 du code des postes et des communications électroniques.

### 7.3. Durée de conservation des données

Conformément à l'article L34-1 du code des postes et des communications électroniques, les données techniques de connexion, adresses url des sites consultés, date, heure et durée de connexion, sont conservées pour une durée maximale d'un an.

## **8. Gestion du non-respect des dispositions de cette charte**

Chaque usager souhaitant utiliser les services informatiques des Médiathèques de la Baie doit signer cette charte. Cette signature se fait majoritairement directement sur les postes informatiques publics. Elle sera à renouveler en cas de mise à jour de la présente charte.

Le non-respect des dispositions de la charte informatique ou des négligences répétées peuvent entraîner l'interdiction d'accéder à certains services des Médiathèques de la Baie (emprunt de documents, accès aux postes Internet publics, écoute musicale, etc.) et éventuellement l'interdiction d'accéder aux établissements, sans que cette exclusion donne lieu au remboursement des éventuels frais d'inscription dans les Médiathèques de la Baie (obtention de la carte d'adhérent).

Pour les mineurs, un courrier sera adressé par la commune ou l'association concernée au responsable légal.

La commune, l'association ou Saint-Brieuc Armor Agglomération pourront dénoncer cette consultation illicite aux autorités compétentes en vertu des dispositions de l'article 227-24 du *Code pénal*.

## **Annexe - Conseils de bon usage des services informatiques des Médiathèques de la Baie**

### **1. Fiabilité des informations**

La qualité et le contenu informatif des documents électroniques peuvent être de qualité très variable. Il ne suffit pas de trouver une information, il faut en vérifier la source (références de l'auteur, date de diffusion de l'information...), toujours garder un esprit critique et confronter les réponses entre elles.

Voici quelques sites utiles pour vérifier les informations : AFP Factuel, Décodeurs du Monde, De Facto...

### **2. Responsabilités des usagers**

Les Médiathèques de la Baie et leur personnel (professionnels ou bénévoles) ne sauraient être tenus pour responsables du contenu des informations accessibles depuis les ressources informatiques mises à disposition, ni du contenu des messages électroniques émis par les utilisateurs, ni des échanges de transactions et achats effectués en ligne par les usagers, que ce soit dans le cadre légal ou illégal.

### **3. Respect du droit de reproduction**

Les usagers s'engagent à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet conformément à l'article L. 122-4 du *Code de la propriété intellectuelle*.

### **4. Accompagnement des usagers**

Plusieurs Médiathèques de la Baie proposent un accompagnement numérique aux usagers, soit de façon individuelle, soit de façon collective, notamment à Langueux, Plérin, Ploufragan, Pordic, Trégueux, Yffiniac. Le Conseiller Numérique de Saint-Brieuc Armor Agglomération, dont le poste est soutenu par l'État, organise également des actions en faveur de l'inclusion numérique dans plusieurs bibliothèques du réseau selon une programmation itinérante.

Les usagers intéressés sont invités à consulter le site [mediathequesdelabaie.fr](http://mediathequesdelabaie.fr).